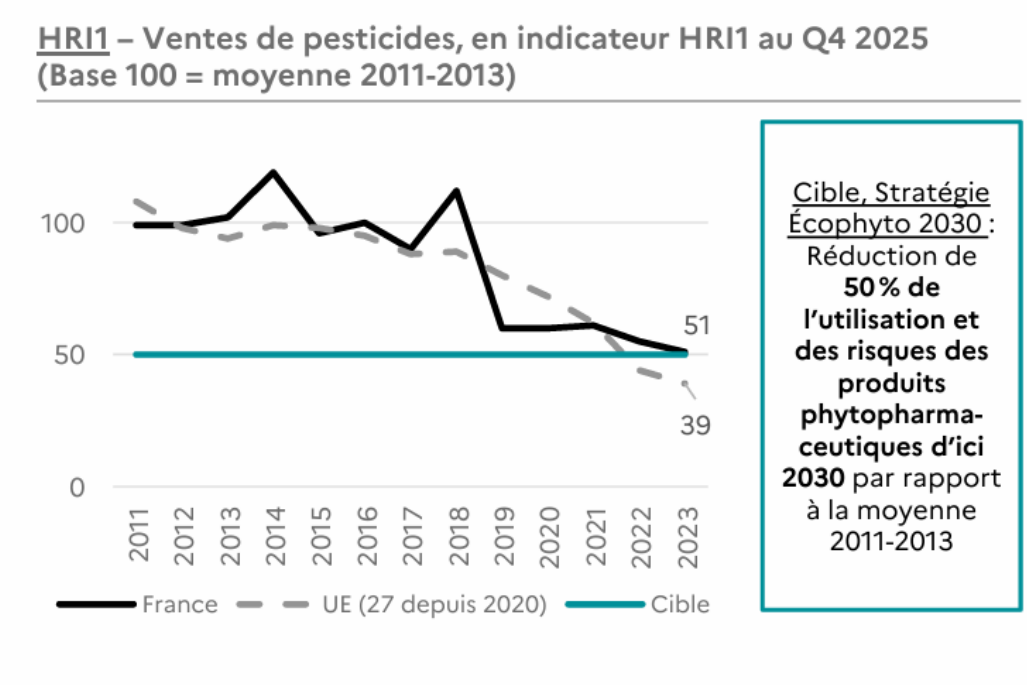
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE		**NOTE TECHNIQUE**
	Nature	**Note préparatoire AG ATMO Nouvelle-Aquitaine 23/06/2026**
	Rédacteur	Carine TAGLIAMONTE (données issues de la DRAAF et du ministère de l'agriculture)
	Objet	Evolution usage produits phytosanitaires en France et en Nouvelle-Aquitaine

Données de vente au niveau national : indicateur HRI1, QSA, NODU

Le **HRI1** (indicateur de risque harmonisé 1 correspond aux données de vente de substances activés pondéré par un coefficient de classification), est le principal indicateur de suivi des objectifs de la stratégie Ecophyto 2030.

Il atteint la **valeur 51 en France en 2023**, ce qui représente une **baisse de 49%** par rapport à la moyenne 2011-2013 (base 100 de départ), en ligne avec l'objectif affiché de -50%. Cette baisse traduit notamment l'effectivité des retraits européens d'approbations de substances actives.

- **HRI1**

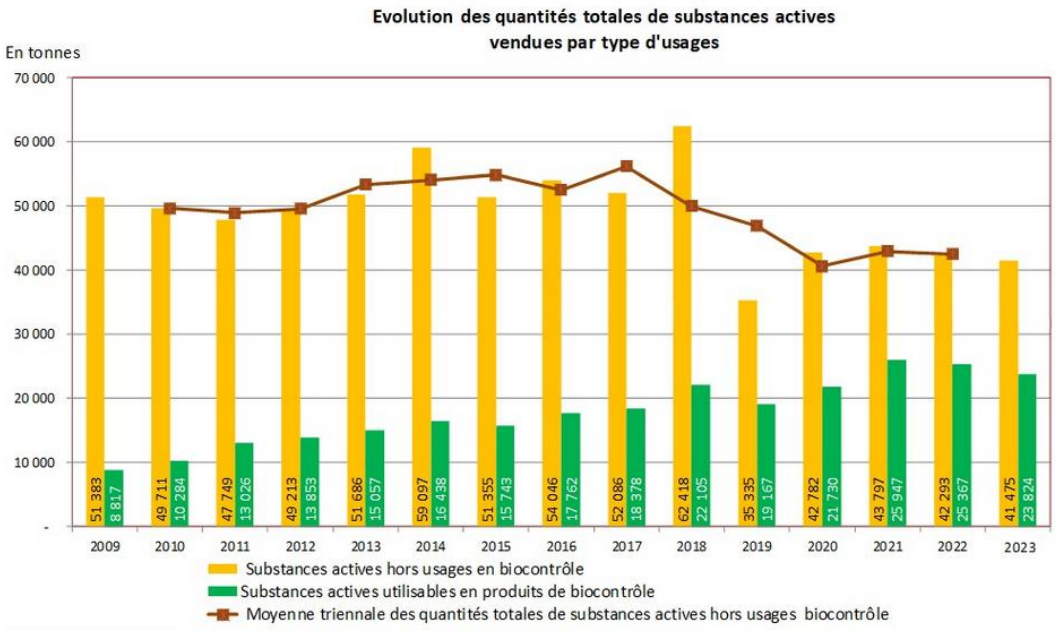


- **QSA**

- **Quantité de substances actives (QSA)** :

La quantité de substances actives vendue est un indicateur simple qui s'exprime en kilogramme ou en tonne. La quantité de substances actives est la donnée source utilisée pour l'élaboration de la plupart des autres indicateurs (NODU, HRI, etc.). La QSA s'établit en 2023 à 65300 tonnes de substances actives vendues dont 23800 tonnes de substances actives autorisées en agriculture biologique et/ou en biocontrôle (soit 36% de la QSA totale 2023). Ceci représente une baisse de 3% par rapport à 2022.

La QSA totale reste globalement stable depuis 2020.



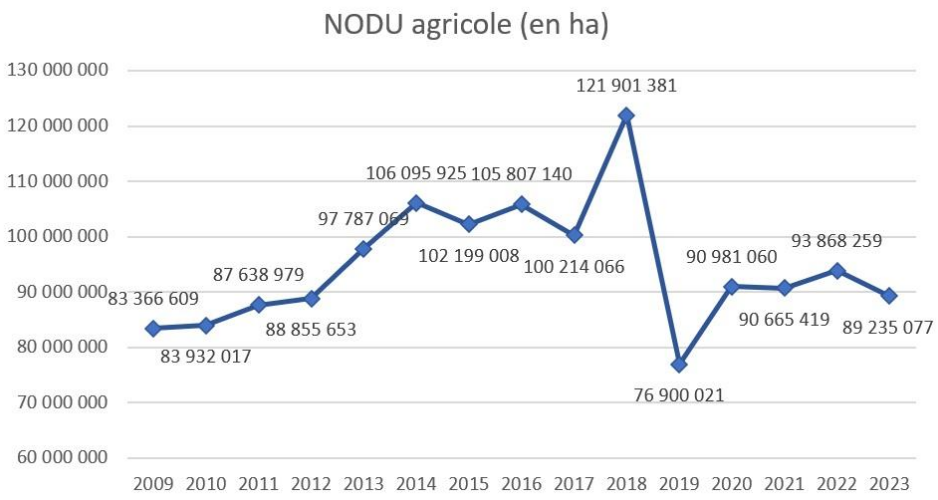
- **NODU**

- **Nombre de doses unités (NODU) agricole** :

Le NODU agricole permet d'apprécier l'intensité d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture. Il correspond à la surface qui serait traitée annuellement, avec les produits phytopharmaceutiques vendus au cours d'une année, aux doses maximales homologuées. Il est obtenu en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité », c'est-à-dire la dose maximale applicable lors d'un traitement « moyen » une année donnée.

Ramené à la surface agricole utile française, il correspond au nombre de traitements appliqués à pleine dose sur une surface d'un hectare. Il s'affranchit desbiais liés au remplacement de substances actives par de nouvelles substances efficaces à plus faible dose.

Le NODU 2023 pour les usages agricoles s'élève à 89,2 millions d'hectares, en baisse de 5% par rapport à 2022. Le NODU est principalement porté par des substances actives aux fonctions herbicides (54%), fongicides (26%) et insecticides (16%).



Comme tous les indicateurs basés sur les données de vente, le NODU est sensible aux effets de stockage chez les agriculteurs, qui a été très important en 2018 en anticipation d'une augmentation de la redevance pour pollutions diffuses en 2019.
Après une hausse continue entre 2009 et 2014, l'indicateur a atteint un plateau légèrement supérieur à 100 millions d'hectares entre 2014 et 2017, pour retomber depuis 2020 aux alentours de 90 millions d'hectares, **soit une baisse de plus de 10%.**

Données de vente au niveau régional

- **UAB / Biocontrôle**

- **<u>Données de vente Nouvelle-Aquitaine</u>**

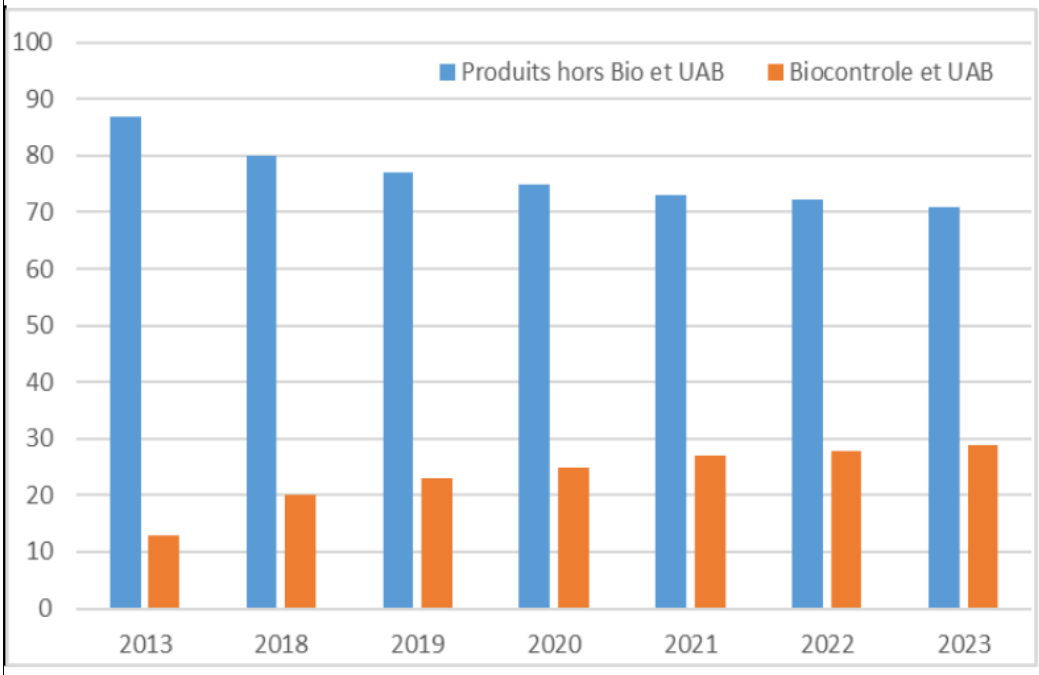
Le bilan des ventes de produits phytopharmaceutiques dans la région Nouvelle-Aquitaine, s'appuie sur l'analyse des données de ventes extraites de la Base Nationale des Données de Ventes Distributeurs (BNV-D).
Les données se rapportent aux volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques, tels que déclarés par les distributeurs, un produit contenant une ou plusieurs substances actives.

- **Données de ventes UAB (Utilisable en Agriculture Biologique) & Biocontrôle**

Les ventes de produits UAB & Biocontrôle sont passées de 3 710 tonnes en 2013 (13% des ventes totales) à 7864 tonnes en 2023 (29% des ventes totales), ce qui représente une **augmentation de + 112% en 10 ans**

Département	2013	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charente	31	39	47	53	64	22	23
Charente-Maritime	24	43	59	70	46	18	20
Corrèze	13	24	29	31	28	46	47
Creuse	0	16	11	13	23	5	6
Dordogne	18	33	36	34	30	36	43
Gironde	11	16	14	17	23	65	65
Landes	8	12	12	13	19	9	8
Lot-et-Garonne	4	9	11	11	9	30	29
Pyrennées-Atlantiques	7	11	8	10	9	11	11
Deux-Sèvres	2	5	4	8	7	10	12
Vienne	2	3	7	11	10	8	9
Haute-vienne	0	1	1	1	4	35	41
Nouvelle-aquitaine	13	20	23	25	27	28	29

*Evolution de la **part des ventes des produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle** entre 2013 et 2022 en pourcentage du total des **ventes départementale***



*Evolution de la **part des ventes des produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle** entre 2013 et 2022 en pourcentage du total des **ventes régionales.***

- **Herbicides**

- **Données de vente herbicides**

Les ventes de produits phytosanitaires catégories herbicides sont passées de 10 759 tonnes en 2014 à 7487 tonnes en 2023 soit une **baisse de 30,4%**,
Cette baisse représente une évolution concrète des pratiques pour limiter le recours aux herbicides chimiques : travail du sol, mise en place de couverts végétaux, acceptation de l'herbe, désherbage localisé (herbisemis, sous le rang), désherbage mécanique, enherbement de l'interrang....

- **CMR1**

- **Données de vente CMR1**

En 2023, les produits à base de substance CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques) de catégorie 1 (dont les effets sont avérés) représentent avec 117,38 tonnes vendues, environ 2 % du total des ventes de produit à base de substance CMR et moins de 0.4 % du total des ventes régionales de produits phytosanitaires.
En comparaison les ventes de produits CMR1 s'élevaient à 254,11 tonnes en 2014 en Nouvelle-Aquitaine, ce qui représente une **baisse de 53,9% pour cette catégorie en près de 10 ans.**

- **Ventes totales**

- **Données de ventes totales** (toutes catégories confondues, dont CMR, UAB & biocontrôle et tous les segments herbicides/fongicides/insecticides...) :

- **IFT de référence**	En 2024 les données de vente totales représentent 30 794 tonnes vendues contre 31 764 tonnes en 2014, soit une **baisse totale de 3,44% sur cette période**. En résumé, sur cette fourchette de 10 ans **les données de vente totales sont globalement en baisse**, conformément aux attentes de la Stratégie Ecophyto, mais c'est surtout **la typologie des produits utilisés qui a évolué** (en tonnages et %) : baisse drastique des CMR1, baisse des herbicides, forte augmentation du recours aux produits UAB et de biocontrôle. • **IFT de référence** *Définition, mode de calcul et évolution selon les filières* L'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) correspond au **nombre de doses de référence appliquées par hectare au cours d'une campagne culturale**. L'IFT peut être calculé à l'échelle d'une parcelle, d'une exploitation ou d'un territoire, et être décliné par catégorie de produits (herbicides, fongicides, insecticides-acaricides, autres produits). Le calcul repose sur la comparaison entre la dose effectivement appliquée et une dose de référence définie pour chaque produit et usage. Pour un traitement donné, l'IFT est calculé selon la formule suivante : **IFT traitement = (dose appliquée / dose de référence) × (surface traitée / surface de la parcelle)** L'IFT total d'une culture correspond ensuite à la somme des IFT de l'ensemble des traitements réalisés au cours de la campagne. Les doses de référence sont établies au niveau national et peuvent être définies soit pour un couple produit-culture, soit de manière plus précise pour un couple produit-culture-cible (adventices, mildiou, pucerons, etc.). Les « IFT de référence » utilisés dans les dispositifs publics (MAEC, Ecophyto, certification environnementale, etc.) correspondent à des valeurs moyennes régionales ou nationales issues des enquêtes sur les pratiques culturales. Ils permettent de situer les pratiques d'une exploitation par rapport aux niveaux des IFT de référence et évolution des principales filières en Nouvelle-Aquitaine. Filière/ Années d'enquête disponible / Valeurs d'IFT calculées / Évolution globale  **Viticulture** : 2013 – 2016 – 2019 – 2024 Selon les bassins viticoles de Nouvelle-Aquitaine, l'IFT total se situe généralement entre 12 et 20, dont environ 80 % liés aux fongicides. Les IFT herbicides sont généralement inférieurs à 1. ↘ **Baisse** progressive principalement grâce à la réduction des herbicides et au développement du biocontrôle

	Après un niveau proche de 19 en 2013, l'IFT total se situe désormais autour de 14 (variable selon les bassins de production de la région), soit une baisse globale entre 20 et 30 %. Cette évolution résulte notamment de la réduction des traitements herbicides, du développement du biocontrôle et de l'adoption de pratiques agroécologiques.  **Blé tendre** : 2014 – 2017 – 2021 Valeur IFT : 3,6 → 3,3 → 3,0 **↘ baisse modérée (-17 % environ)**  **Maïs grain** 2014 – 2017 – 2021 Valeur IFT : 3,0 → 2,6 → 2,8 **→ globalement en légère baisse**  **Tournesol** 2014 – 2017 – 2021 Valeur IFT : 2,7 → 2,5 → 2,4 **↘ baisse régulière (-11 %)**  **Colza :** 2014 – 2017 – 2021 Valeur IFT : 5,7 → 5,7 → 5,0 **↘ baisse modérée (-12 %)**  **Arboriculture fruitière** : 2015 – 2018 – 2024

	Évolution des IFT en arboriculture (Nouvelle-Aquitaine) **Production dominante en Nouvelle-Aquitaine** / **IFT 2015-2018** / **IFT 2024** / **Évolution** Pomme de table / ~30 à 35 / 31,6 (France) / Stable à légère baisse Prune (prune d'Ente notamment) / ~8 à 10 / ~6 à 8 / Baisse modérée Pêche / nectarine / ~20 à 25 / 18,9 (France) / Baisse sensible Cerise / ~7 à 9 / ~6 à 7 / Baisse modérée ↘ **diminution progressive**, notamment grâce à la confusion sexuelle et au biocontrôle
Données complémentaires disponibles	**Derniers résultats nationaux :** **Q**uantités de substances actives phytopharmaceutiques vendues en France en 2024 (Avril 2026) : Accéder **L**es indicateurs de risque harmonisés (HRI) établis au niveau européen (Mai 2025) : Accéder **É**tat des lieux des ventes et des achats de produits phytosanitaires en France en 2023 (Juin 2025) : Accéder **P**ublication des ventes de produits phytopharmaceutiques en 2023 – données définitives (Mai 2025) : Accéder **I**ndicateurs des ventes de produits phytopharmaceutiques, un NODU agricole 2018-2020 au plus bas depuis 2012-2014. Un premier résultat provisoire pour le NODU agricole 2021 (Novembre 2022) : Accéder Agreste – enquête pratiques culturales IFT : https://agreste.agriculture.gouv.fr